

et modifié. Pour répondre aux besoins de l'époque, on a introduit certaines matières nouvelles et on donnera désormais une attention plus soignée à d'autres qui, jusqu'à ce jour, n'étaient considérées que comme secondaires. Le nouveau programme a donc été dressé de manière à rencontrer ces divers besoins, et, vu ces modifications, la Faculté enseignante conférera à l'avenir aux élèves qui auront terminé leur cours les Degrés de Bachelier ès-Lettres, Bachelier ès Sciences et Bachelier ès-Arts. La Classe d'Eléments et de Syntaxe de 1883-84 a suivi le nouveau programme, qui sera désormais le seul suivi dans la maison. En conséquence, la classe de Philosophie de 1887-88 et leurs successeurs recevront, après des examens satisfaisants, les Degrés de B. L., B. S. ou B. A.

CONDITIONS : D'ADMISSION.

Pension et enseignement pour l'année scolaire de dix mois.....	\$90.00
Blanchissage et raccordage.....	15.00
Lit et sa garniture.....	15.00
Demi-pension.....	20.00
Honoraires du Médecin.....	2.00

EXTRA

Piano, (Usage et Leçons).....	25.00
Violons, Cornet, ou Flute.....	10.00
Télégraphie	5.00
Bibliothèque.....	1.00

Les livres et autres objets classiques seront fournis au prix ordinaire de la librairie.

Les paiements se font en quatre termes, invariablement d'avance, en or ou en argent banquable.

Un élève arrivant d'un autre établissement devra présenter un certificat de bonne conduite de la part du président du dit établissement.

Les lettres et envois adressés aux élèves, ou expédiés par eux, sont soumis à l'inspection du président ou de son délégué.

Les parents
tant les progr
enfants, ainsi

Les élèves
droit à une re
mois commen

On reçoit d

Des Religi
propriété des
en général.

Les demi-
centins pour

Pour plus a

ST-J

I.—This In
Congregation
incorporated,
Provincial Pa

II.—The st
pre-eminent,
and the Class
taught with e